



## Bail signé, loyer prélevé mais pas accès au bien...

Par **Meliede**, le **15/06/2009** à **23:29**

Bonjour, locataires d'un appartement nous avons également signé pour une place en parking sous terrain sécurisé. Actuellement la porte du sous sol n'est pas en service (batiment neuf), nous n'avons de toutes façon pas de badge d'ouverture. De plus le sous sol est inondé dès qu'il pleut (nous sommes en picardie!!!!!!!!!!) et les inondations sembleraient être de l'eau usée, avec excréments....le sous sol etant alors inaccessible. Le loyer de 40 euros a pourtant été prélevé en début de mois. En plus de cela nous payons 40 euros de charges comprenant entretiens des communs, ordures ménagères, eau froide et assenseur... actuellement les communs ne sont pas entretenus, nous n'avons pas suffisamment de poubelles pour tous les locataires et l'assenseur n'est pas en service... Lorsque nous contactons le syndicat on nous répond que tout va bientôt etre mis en place, et qu'ils ne sont pas au courant pour les inondations... En attendant les loyers et charges sont prélevés et vont continué de l'être... Que pouvons nous faire? Pouvons nous demander le remboursement et le gel de certains prélèvement jusqu'à avoir entier usage de ce qui devrait être? merci